

Association de soutien aux kinésithérapeutes (Ask)

Kinédex

Guide de bonne pratique



Charline Hagnoul & Julie Warnij
10/07/2025

Table des matières

Comment devenir kinésithérapeute : les démarches post-diplôme	4
Quelles sont les démarches pour travailler en tant qu'indépendant ?	5
Inscription à la BCE	5
Affiliation à une caisse d'assurances sociales	6
Conditions pour bénéficier du remboursement INAMI : le 527	7
Checklist : démarrer sa pratique libérale	8
La convention des kinésithérapeutes	8
Nomenclature	12
Règles d'une prescription médicale conforme	12
ASD – les attestations de soins données	13
Délais légaux	13
Obligations fiscales	13
Modalités de paiements	13
Les conseils de Ask	13
Utiliser une ASD d'un confrère (en cas d'urgence ou de remplacement temporaire)	13
La souche fiscale (le reçu)	14
Comment bien remplir une ASD ?	14
Les différentes situations pathologiques	14
Pathologie Courante	14
Pathologie aigue	15
Conditions d'application	15
Notification à la mutualité (en théorie)	15
Démarche administrative	15
Nombre de séances et validité de l'accord	15
Codification Fa (au cabinet)	15
Exemple concret :	15
Pathologie Chronique	16
Conditions d'application	16
Dossier à transmettre	16
	1



Durée de validité et nombre de séances	16
Codification (au cabinet).....	16
Cas particuliers et cumuls	16
Critères spécifiques – Revalidation à la marche	17
Exemple concret	17
Pathologie lourde.....	17
Dans quels cas la pathologie lourde peut-elle être accordée ?.....	17
Comment demander le statut de pathologie lourde ?.....	17
Codification (au cabinet).....	18
Palliatif.....	18
Démarche administrative.....	18
Séances multiples par jour.....	18
Exemple concret	18
Grossesse et post-partum.....	18
Prescription médicale – Points à vérifier	19
A considérer selon les besoins	19
Lieux de prestations	19
NATURE DE LA SEANCE	19
Facturation.....	19
Le Tiers payant	19
Exemple :.....	19

Ce document a été rédigé par Charline Hagnoul et Julie Warnij, kinésithérapeutes de terrain avant tout. Animées par l'envie de partager leurs connaissances – par passion, mais aussi par solidarité – elles ont à cœur de faciliter la vie des jeunes kinés, car ce métier, aussi passionnant soit-il, n'est pas toujours facile. Leur objectif : offrir à chacun des bases solides pour démarrer sereinement dans la profession.

Elles sont également les cofondatrices et présidentes de l'Association de Soutien aux Kinésithérapeutes (Ask), une initiative engagée pour défendre et accompagner les kinés dans leur quotidien professionnel.



Comment devenir kinésithérapeute : les démarches post-diplôme

Pour exercer en tant que kinésithérapeute en Belgique, plusieurs étapes administratives et académiques sont nécessaires. Voici les principales.

1. Obtention du diplôme

Il faut obtenir un diplôme de kinésithérapeute délivré par un établissement d'enseignement supérieur (universitaire ou non universitaire).

La formation dure 5 années au total :

- Un bachelier de 3 ans, orienté vers les sciences biomédicales, les techniques de kinésithérapie, et les bases cliniques.
- Un master de 2 ans, comprenant des cours spécialisés, des travaux de recherche, et plusieurs stages pratiques encadrés dans différents milieux de soins (hôpital, cabinet privé, revalidation, etc.).

La formation comprend également la réalisation d'un mémoire de fin d'études.

À l'issue de ces 5 années, le diplômé est reconnu comme kinésithérapeute et peut entamer les démarches administratives nécessaires à l'exercice de la profession.

2. Agrément de la fédération

Ce diplôme donne automatiquement droit à l'agrément de la fédération compétente (Fédération Wallonie-Bruxelles, Communauté flamande, ou Communauté germanophone).

3. Visa

L'agrément permet au SPF Santé publique de délivrer automatiquement un visa, émis par la commission médicale provinciale (CMP). Ce visa constitue le permis de professer.

4. Numéro INAMI

Une fois le visa obtenu, l'INAMI attribue un numéro d'identification à 11 chiffres, appelé numéro INAMI.

- Ce numéro est obligatoire pour tout kiné qui facture à son nom afin que les patients puissent bénéficier du remboursement.
- Le numéro INAMI reste obligatoire, même en cas de salariat, car il atteste de votre reconnaissance officielle en tant que professionnel diplômé.
- Il doit figurer sur tous vos documents officiels et permet une identification rapide du prestataire.

Par défaut, l'INAMI attribue un numéro avec un code de compétence se terminant par 517, correspondant à une pratique salariée.

Choisir le statut de conventionnement : lorsque tu obtiens ton numéro INAMI, tu as 30 jours pour choisir ton statut de conventionnement. Si tu te déconventionnes, il est à revalider chaque année sur le site de Prosanté

(<https://www.inami.fgov.be/fr/programmes-web/prosante>).

Pour exercer en libéral, il faut demander le changement vers le code 527 (voir point « conditions pour obtenir le remboursement INAMI : le 527 »). Cela se fait via une déclaration sur l'honneur, disponible à la fois sur le site de l'INAMI et dans les documents de l'ASK, à transmettre à l'INAMI.

Quelles sont les démarches pour travailler en tant qu'indépendant ?

Inscription à la BCE

Avant de démarrer votre activité en kinésithérapie, vous devez vous inscrire à la **Banque-Carrefour des Entreprises (BCE)**. C'est un registre national regroupant toutes les entreprises. Ce numéro apparaîtra sur les **attestations de soins donnés (ASD)**.

→ **Notre profession n'est pas assujettie à la TVA** : cela signifie que nous ne pouvons pas la récupérer via nos impôts.

→ Astuce de démarrage : ton début d'activité va de pair avec ton inscription à la BCE (Banque-Carrefour des Entreprises). Quitte à payer l'inscription, profite-en pour ajouter toutes les activités complémentaires que tu pourrais exercer : cours collectifs, achat-revente de matériel, ateliers, etc. Ce sont des activités assujetties à la TVA mais tu peux demander le « régime de franchise de 25 000€ » pour pouvoir effectuer ces prestations sans être assujetti à la condition que tu ne génères pas plus de 25 000€ d'activité commerciale.

Tu as deux options :

- **Personne physique (indépendant classique)** : les démarches sont à effectuer auprès d'un guichet d'entreprise.
- **Personne morale (société : SPRL, SRL, SA, etc.)** : c'est un notaire qui démarre la procédure, dépose l'acte constitutif au greffe du SPF Justice, et veille à sa publication au Moniteur belge.



Faire de la publicité : ce qui est permis et ce qui est interdit

En tant que kinésithérapeute, la publicité est strictement encadrée par la loi et les codes de déontologie professionnels.

✗ Ce qui est interdit :

- Toute forme de **publicité commerciale** ayant pour but d'attirer des patients.
- Mentionner la **gratuité** des prestations.
- Faire référence à **l'intervention de l'assurance soins de santé** dans le coût des prestations.
- Comparer vos services à ceux d'un confrère de manière subjective ou dénigrante.

Cette interdiction vise à préserver la neutralité du système de soins : une mention comme « remboursé par la mutuelle » pourrait être perçue comme un incitant économique et influencer le libre choix du patient. C'est pourquoi l'INAMI interdit toute référence explicite au remboursement dans une démarche publicitaire.

✓ Ce qui est autorisé :

Tu peux informer le public sur votre activité, à condition que cette information soit :

- Conforme à la réalité, objective, pertinente et vérifiable.
- Claire et discrète, sans faire de promesse de résultats.
- Dépourvue de tout caractère incitatif ou promotionnel.
- Limitée à vos titres professionnels reconnus.
- Distincte pour les formations complémentaires non reconnues (elles doivent être clairement identifiées comme telles).

✦ **Exemples admis** : une plaque professionnelle réglementaire, un site internet informatif, une annonce dans un journal local pour signaler une ouverture de cabinet.

Affiliation à une caisse d'assurances sociales

En tant qu'indépendant, vous devez vous affilier à une caisse d'assurances sociales avant de démarrer votre activité.

⚠ **En cas d'oubli**, vous risquez de sérieux problèmes comme une amende administrative ou une inscription automatique à une caisse d'assurances sociales. Toutes les caisses offrent les mêmes prestations de base (cotisations sociales), mais certaines proposent des services annexes.

Les cotisations sociales sont à payer tous les 3 mois et sont calculées sur base du chiffre d'affaires de N-2 (deux années précédentes). Vous pouvez ajuster ce montant si vous prévoyez une forte variation (via votre comptable ou en ligne), pour éviter trop-payé ou régularisation.

→ Ces cotisations ouvrent les droits aux allocations familiales, à la pension, à l'assurance maladie, etc.

Conditions pour bénéficier du remboursement INAMI : le 527

Par défaut, l'INAMI attribue un code 517 à la fin de ton numéro, correspondant à une pratique salariée ou indépendant en milieu institutionnel (hôpital, maison de repos, etc).

⚠ Ce code ne permet pas de facturer des soins en cabinet privé et à domicile.

Si tu exerces en libéral (indépendant), tu dois demander le code 527, réservé aux soins en cabinet personnel ou partagé (collaboration).

⚠ **Attention !** Ce changement n'est pas rétroactif ! Pense à faire la démarche dès le début de ton activité, sinon tes patients ne seront pas remboursés.

Pour obtenir ce code 527, tu dois transmettre à l'INAMI **une déclaration sur l'honneur attestant que :**

- tu travailles dans un cabinet personnel ou partagé,
- tu respectes les conditions d'exercice en cabinet :
 - Un local professionnel accessible au moins 38h/semaine, comprenant : •
 - une salle de soins,
 - Une salle d'attente,
 - des sanitaires,
 - Du matériel conforme aux normes de sécurité (CE médical),
 - Un affichage visible indiquant :
 - tes tarifs de soins (tableau INAMI),
 - ton statut de conventionnement.

Le formulaire de déclaration sur l'honneur est disponible sur le site de l'INAMI ou via notre site web: <https://ask-kine.be/documents-utiles>

Ce formulaire est à envoyer de préférence par email : kinefr@riziv-inami.fgov.be

⚠ En cas de changement de cabinet, une nouvelle déclaration est à fournir.



Une fois ces démarches réalisées, tu peux commander tes attestations de soins données sur le site de www.medattest.be

Checklist : démarrer sa pratique libérale

Démarche	Où / Comment ?
Master en kinésithérapie	4 à 5 ans d'études via Haute École ou université
Assurance RC Pro	Auprès de votre courtier ou banquier
Numéro BCE	Via un guichet d'entreprise, votre caisse sociale ou en ligne [105,50€]
Ajout d'activités annexes	(ex. sport, massage non thérapeutique, revente) → déclarer dès l'inscription pour éviter des frais ultérieurs
Déclaration sur l'honneur pour le 527	Formulaire de la déclaration sur l'honneur à envoyer à kinefr@riziv-inami.fgov.be
Commander vos premières attestations	www.medattest.be
Choisir le statut de conventionnement	Via ProSanté

⚠ Statut de conventionnement à revalider chaque année si vous souhaitez rester déconventionné.

La convention des kinésithérapeutes

La convention nationale est un contrat entre les kinésithérapeutes et les organismes assureurs (OA). Elle fixe les règles administratives, les honoraires applicables, ainsi que certaines modalités de remboursement pour les patients.

Contenu de la convention

Elle détermine notamment :

- les honoraires et tarifs officiels ;
- les frais de déplacement ;
- les montants de remboursement pris en charge par l'assurance ;
- les règles du tiers payant ;
- les obligations liées à l'adhésion.

Qui établit la convention ?

La convention est conclue au niveau national par :

- le **Comité de l'assurance soins de santé**,
- le **Conseil de l'assurance** de l'INAMI,
- le **Ministre des Affaires sociales**,
- une **organisation professionnelle représentative**.

Une fois signée, elle est **publiée au Moniteur belge** et transmise aux kinésithérapeutes.

Comment se positionner sur la convention ?

Les kinés disposent de **30 jours** à partir de la publication pour faire leur choix via le portail ProSanté :

<https://www.inami.fgov.be/fr/programmes-web/prosante>

Deux options s'offrent à eux :

- **Adhérer à la convention** : cela signifie accepter toutes les règles définies.
- **Refuser la convention (déconventionnement)** : cela signifie ne pas souscrire aux conditions fixées.

Un kinésithérapeute peut **adhérer à tout moment de l'année**, mais **refuser** la convention n'est possible que :

- lorsqu'une **nouvelle convention est proposée** ;
- aux alentours du **15 décembre**, chaque année.

Mise en application

Si **au moins 60 %** des kinés adhèrent, la convention est d'application.

Si **moins de 60 %** adhèrent, la convention ne s'applique pas telle quelle et le Roi peut fixer des **honoraires maximums**.

La convention est en général conclue pour **deux ans**, mais cette durée peut varier. Elle peut aussi être **reconduite automatiquement**.

Ce que la convention implique

Un kiné conventionné s'engage à appliquer les **tarifs officiels**, en contrepartie de certains avantages :

- **prime à la convention** (250 € brut en 2025),
- **prime télématique** (800 € brut/an si logiciel conforme),
- **statut social INAMI (PLCI)** : avantage pour la pension, calculé sur les prestations de l'année.

En cas de non-respect des règles, une **amende** peut être imposée :

au minimum **125 €**, pouvant aller jusqu'au **triple du dépassement constaté**.

Impact sur les patients

Les kinés doivent **informer clairement leurs patients** de leur statut de conventionnement.

À ce jour, le **déconventionnement** entraîne pour les patients :

- une **réduction de 25 % du remboursement INAMI**, sauf pour les patients BIM a qui les tarifs de la convention est obligatoire !
- et donc une **augmentation du ticket modérateur**
- l'absence des primes (convention, télématique, et statut social)

Règles particulières

En kinésithérapie, le **conventionnement partiel n'est pas autorisé**. Un kinésithérapeute ne peut donc pas être conventionné dans un lieu de travail et déconventionné dans un autre, ni l'être à certains moments de la journée seulement.

Un kinésithérapeute **conventionné** peut facturer un **supplément d'honoraires dans des situations bien précises**, uniquement **à la demande explicite du patient**. Ces suppléments **ne sont pas remboursés** par la mutualité.

Conditions pour demander un supplément :

- **Horaires dérogatoires**
→ À la demande du patient, si la séance a lieu :
 - avant 8h ou après 19h
 - le week-end ou un jour férié légal

Exception : si la prescription médicale impose que les soins aient lieu à ces moments-là, **aucun supplément ne peut être facturé**.

- **Obligation d'information**
 - Les horaires et les éventuels suppléments doivent être **clairement affichés dans la salle d'attente**.
 - Le patient doit être **informé à l'avance** du montant des honoraires.
 - En cas de litige, c'est au kinésithérapeute de **prouver que cette information a bien été communiquée**.

- **Limite à la facturation des suppléments**

- Si c'est le kinésithérapeute qui propose lui-même un rendez-vous en dehors des heures habituelles (avant 8h, après 19h, le week-end ou les jours fériés), ou qui prend l'initiative d'un soin à domicile, **aucun supplément ne peut être demandé.**
- Il est **strictement interdit de facturer un supplément pour l'utilisation d'un matériel spécifique**, comme les ondes de choc ou tout autre équipement, lorsqu'on est conventionné.

Le week-end est défini comme allant du **vendredi 19h au lundi 8h.**

Nomenclature

Règles d'une prescription médicale conforme

Lors de la réception d'une prescription médicale, veille à ce qu'elle comporte obligatoirement :

- la **signature du médecin** ;
- son **nom complet** et son **numéro INAMI** ;
- le nom complet de patient
- la date de la prescription (une prescription doit être entamée dans les 2 mois pour être valable).
- le **nombre de séances prescrites** ;
- la **pathologie motivant les soins**.
- La localisation anatomique

Le **lieu** des séances et leur **fréquence** peuvent être mentionnés, mais **ne sont pas requis**.

Les données suivantes ne sont pas obligatoires mais sont facilitatrice :

- Date et code de l'intervention chirurgicale nécessaire pour une Fa
- Le besoin d'une 2^e séance journalière
- La nécessité de faire une séance plus longue (pour les Fb et E)
- Contre-indications éventuelles

Il n'existe pas de limite réglementaire au nombre de séances qu'un médecin peut inscrire sur une prescription médicale.

Cependant, il est essentiel de tenir compte de la pathologie concernée et de surveiller le compteur du patient (limites de remboursement INAMI).

Pensez à informer le patient si le remboursement risque de diminuer en raison du dépassement du quota remboursable.

Si la prescription n'est pas valable car le délai est dépassé ou parce qu'il manque un élément, le patient ne pourra pas bénéficier du remboursement.

ASD – les attestations de soins données

L'attestation de soins donnés (ASD pour les intimes) est le document qui permet à votre patient d'être remboursé par sa mutuelle.

Le kinésithérapeute s'engage alors à être responsable des soins donnés. En retour, la mutuelle rembourse (ou paie en tiers payant) le montant correspondant aux prestations mentionnées via les codes de nomenclature.

Délais légaux

- L'ASD doit être remise au patient dès que possible, et au plus tard 2 mois après la fin du mois durant lequel les soins ont eu lieu.
- En cas d'oubli ou d'attente d'accord du médecin-conseil : vous pouvez facturer jusqu'à 2 ans après le début du traitement.

Obligations fiscales

Le Kinédex complet est un outil réservé aux membres de Ask, mais nous avons choisi de rendre accessible une version allégée, idéale pour bien démarrer en tant que kiné indépendant.

Modalités de paiements

Le Kinédex complet est un outil réservé aux membres de Ask, mais nous avons choisi de rendre accessible une version allégée, idéale pour bien démarrer en tant que kiné indépendant.

Les conseils de Ask

- Faites payer les séances à chaque rendez-vous
- Pour les montants élevés, vous pouvez utiliser le tiers payant (facturation directe à la mutuelle)

Utiliser une ASD d'un confrère (en cas d'urgence ou de remplacement temporaire)

- Biffez ses coordonnées, ajoutez les vôtres (Nom, Prénom, INAMI)
- Remettez un reçu avec le numéro des ASD utilisées
- Le confrère garde le relevé des carnets distribués

La souche fiscale (le reçu)

- Partie détachée de l'ASD mentionnant le numéro BCE
- Soumise à la loi fiscale (alors que l'ASD est soumise à la loi ASSI)

Comment bien remplir une ASD ?

Le Kinédex complet est un outil réservé aux membres de Ask, mais nous avons choisi de rendre accessible une version allégée, idéale pour bien démarrer en tant que kiné indépendant.

Qui doit apparaître sur l'attestation ?

Le Kinédex complet est un outil réservé aux membres de Ask, mais nous avons choisi de rendre accessible une version allégée, idéale pour bien démarrer en tant que kiné indépendant.

Les différentes situations pathologiques

Pathologie Courante

La pathologie courante regroupe toutes les affections qui ne relèvent pas des autres catégories de pathologies (chroniques, aiguës, lourdes, palliatifs et péripartum).

Nombre de séances remboursées

Le Kinédex complet est un outil réservé aux membres de Ask, mais nous avons choisi de rendre accessible une version allégée, idéale pour bien démarrer en tant que kiné indépendant.

Exemple concret :

Le Kinédex complet est un outil réservé aux membres de Ask, mais nous avons choisi de rendre accessible une version allégée, idéale pour bien démarrer en tant que kiné indépendant.

Accès à une nouvelle série de 18 séances supplémentaires mieux remboursées

Le Kinédex complet est un outil réservé aux membres de Ask, mais nous avons choisi de rendre accessible une version allégée, idéale pour bien démarrer en tant que kiné indépendant.

Exemple concret :

Exemple de cas particuliers pouvant justifier une nouvelle situation pathologique :

Le Kinédex complet est un outil réservé aux membres de Ask, mais nous avons choisi de rendre accessible une version allégée, idéale pour bien démarrer en tant que kiné indépendant.



Pathologie aigue

Certaines pathologies aiguës permettent un remboursement spécifique si elles figurent dans la liste F-a de l'INAMI. Ce dispositif est réservé aux patients non hospitalisés.

Conditions d'application

Le Kinédex complet est un outil réservé aux membres de Ask, mais nous avons choisi de rendre accessible une version allégée, idéale pour bien démarrer en tant que kiné indépendant.

Notification à la mutualité (en théorie)

En théorie, cette situation nécessite une notification à la mutualité via un formulaire officiel. En pratique, les mutualités traitent cette notification comme une demande d'accord, et il est préférable d'attendre leur réponse avant de débiter les séances.

Démarche administrative

Le Kinédex complet est un outil réservé aux membres de Ask, mais nous avons choisi de rendre accessible une version allégée, idéale pour bien démarrer en tant que kiné indépendant.

Nombre de séances et validité de l'accord

Le Kinédex complet est un outil réservé aux membres de Ask, mais nous avons choisi de rendre accessible une version allégée, idéale pour bien démarrer en tant que kiné indépendant.

Codification Fa (au cabinet)

Le Kinédex complet est un outil réservé aux membres de Ask, mais nous avons choisi de rendre accessible une version allégée, idéale pour bien démarrer en tant que kiné indépendant.

Exemple concret :

Le Kinédex complet est un outil réservé aux membres de Ask, mais nous avons choisi de rendre accessible une version allégée, idéale pour bien démarrer en tant que kiné indépendant.

⚠ au-delà des 60 séances, n'entamez pas la poursuite des soins avec une pathologie courante. La mutuelle se réserve le droit de vous réclamer la part mutuelle reçue par le patient. Cela peut être considéré comme une fraude.

Pathologie Chronique

Certaines pathologies chroniques peuvent ouvrir le droit à un remboursement renforcé en dehors de l'hôpital, dans un cadre bien défini par l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI). Ces pathologies figurent dans la liste F-b, publiée par l'Institut.

Conditions d'application

Le Kinédex complet est un outil réservé aux membres de Ask, mais nous avons choisi de rendre accessible une version allégée, idéale pour bien démarrer en tant que kiné indépendant.

Exemples de pathologies F-b

Le Kinédex complet est un outil réservé aux membres de Ask, mais nous avons choisi de rendre accessible une version allégée, idéale pour bien démarrer en tant que kiné indépendant.

Notification à la mutualité (en théorie)

Le Kinédex complet est un outil réservé aux membres de Ask, mais nous avons choisi de rendre accessible une version allégée, idéale pour bien démarrer en tant que kiné indépendant.

Dossier à transmettre

Le Kinédex complet est un outil réservé aux membres de Ask, mais nous avons choisi de rendre accessible une version allégée, idéale pour bien démarrer en tant que kiné indépendant.

Durée de validité et nombre de séances

Le Kinédex complet est un outil réservé aux membres de Ask, mais nous avons choisi de rendre accessible une version allégée, idéale pour bien démarrer en tant que kiné indépendant.

Codification (au cabinet)

Le Kinédex complet est un outil réservé aux membres de Ask, mais nous avons choisi de rendre accessible une version allégée, idéale pour bien démarrer en tant que kiné indépendant.

Cas particuliers et cumuls

Le Kinédex complet est un outil réservé aux membres de Ask, mais nous avons choisi de rendre accessible une version allégée, idéale pour bien démarrer en tant que kiné indépendant.



Critères spécifiques – Revalidation à la marche

Le Kinédex complet est un outil réservé aux membres de Ask, mais nous avons choisi de rendre accessible une version allégée, idéale pour bien démarrer en tant que kiné indépendant.

Exemple concret

Le Kinédex complet est un outil réservé aux membres de Ask, mais nous avons choisi de rendre accessible une version allégée, idéale pour bien démarrer en tant que kiné indépendant.

Pathologie lourde

La pathologie lourde est accordée pour une série d'affections mentionnées dans de la liste E de l'INAMI¹. Une demande doit être introduite auprès du médecin conseil de la mutuelle du patient

Le Kinédex complet est un outil réservé aux membres de Ask, mais nous avons choisi de rendre accessible une version allégée, idéale pour bien démarrer en tant que kiné indépendant.

Dans quels cas la pathologie lourde peut-elle être accordée ?

Le Kinédex complet est un outil réservé aux membres de Ask, mais nous avons choisi de rendre accessible une version allégée, idéale pour bien démarrer en tant que kiné indépendant.

Comment demander le statut de pathologie lourde ?

Constituer le dossier de demander d'accord

Le Kinédex complet est un outil réservé aux membres de Ask, mais nous avons choisi de rendre accessible une version allégée, idéale pour bien démarrer en tant que kiné indépendant.

Envoyer la demande d'accord à la mutuelle – ou confier la demande au patient

Le Kinédex complet est un outil réservé aux membres de Ask, mais nous avons choisi de rendre accessible une version allégée, idéale pour bien démarrer en tant que kiné indépendant.

¹ <https://www.inami.fgov.be/fr/professionnels/professionnels-de-la-sante/kinesitherapeutes/kinesitherapie-et-prestations-pour-pathologies-lourdes-liste-e-demander-une-reduction-de-la-part-payee-par-votre-patient>

Codification (au cabinet)

Le Kinédex complet est un outil réservé aux membres de Ask, mais nous avons choisi de rendre accessible une version allégée, idéale pour bien démarrer en tant que kiné indépendant.

Palliatif

Dans le cadre des soins palliatifs, des séances de kinésithérapie peuvent être prises en charge selon un régime particulier, avec des conditions d'application spécifiques.

Conditions d'application

Le Kinédex complet est un outil réservé aux membres de Ask, mais nous avons choisi de rendre accessible une version allégée, idéale pour bien démarrer en tant que kiné indépendant.

Démarche administrative

Le Kinédex complet est un outil réservé aux membres de Ask, mais nous avons choisi de rendre accessible une version allégée, idéale pour bien démarrer en tant que kiné indépendant.

Séances multiples par jour

Le Kinédex complet est un outil réservé aux membres de Ask, mais nous avons choisi de rendre accessible une version allégée, idéale pour bien démarrer en tant que kiné indépendant.

Exemple concret

Le Kinédex complet est un outil réservé aux membres de Ask, mais nous avons choisi de rendre accessible une version allégée, idéale pour bien démarrer en tant que kiné indépendant.

Grossesse et post-partum

Les séances de kinésithérapie peuvent être prises en charge dans le cadre de la grossesse ou de la rééducation postnatale.

Conditions d'application

Le Kinédex complet est un outil réservé aux membres de Ask, mais nous avons choisi de rendre accessible une version allégée, idéale pour bien démarrer en tant que kiné indépendant.

Exemple concret

Le Kinédex complet est un outil réservé aux membres de Ask, mais nous avons choisi de rendre accessible une version allégée, idéale pour bien démarrer en tant que kiné indépendant.

Prescription médicale – Points à vérifier

Le Kinédex complet est un outil réservé aux membres de Ask, mais nous avons choisi de rendre accessible une version allégée, idéale pour bien démarrer en tant que kiné indépendant.

A considérer selon les besoins

Le Kinédex complet est un outil réservé aux membres de Ask, mais nous avons choisi de rendre accessible une version allégée, idéale pour bien démarrer en tant que kiné indépendant.

Lieux de prestations

Le Kinédex complet est un outil réservé aux membres de Ask, mais nous avons choisi de rendre accessible une version allégée, idéale pour bien démarrer en tant que kiné indépendant.

NATURE DE LA SEANCE

Le Kinédex complet est un outil réservé aux membres de Ask, mais nous avons choisi de rendre accessible une version allégée, idéale pour bien démarrer en tant que kiné indépendant.

Facturation

Le Tiers payant

Le Kinédex complet est un outil réservé aux membres de Ask, mais nous avons choisi de rendre accessible une version allégée, idéale pour bien démarrer en tant que kiné indépendant.

Exemple :

Le Kinédex complet est un outil réservé aux membres de Ask, mais nous avons choisi de rendre accessible une version allégée, idéale pour bien démarrer en tant que kiné indépendant.